



Changement de destination d'un local commercial en copropriété de sol

Par **VV92cha**, le **21/06/2024** à **08:44**

Bonjour,

Notre voisin qui est en co-propriété de sol avec notre maison a changé la destination d'un local situé à côté de notre maison. Avant il s'agissait d'un local de stockage / garage avec un bureau pouvant accueillir des clients. Il s'agit maintenant d'une station de lavage automobile. Le changement de destination entraîne de forte nuisance sonore et nous ne pouvons plus ouvrir les fenêtres de notre maison. Dans le règlement de copropriété il est simplement indiqué que c'est un local destiné à des activités commerciales. Nous avons essayé de dialogué avec le commerçant mais au bout de 8 mois d'installation, notre qualité de vie c'est profondément dégradée. Avons-nous un recours judiciaire sur ce type de cas?

Par **Lingénu**, le **21/06/2024** à **12:20**

Bonjour,

Il est toujours possible de porter un litige devant les tribunaux.

Il faut être réaliste. Vous aurez le plus grand mal à obtenir la fermeture de cette station de lavage.

C'est une activité commerciale qui, en soi, ne contrevient pas a règlement de copropriété.

Vous pouvez alléguer un trouble anormal de voisinage. La charge de la preuve vous incombe.

Par **Pierrepauljean**, le **21/06/2024** à **13:53**

bonjour

vous pouvez faire vérifier si cette station respecte la réglementation en matière d'évacuation des eaux usées

Par **VV92cha**, le **21/06/2024** à **18:10**

Bonjour

Merci pour votre réponse. Il respecte à priori la réglementation.

Mais merci